

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration
du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN)
tenue le 23 juin 2026, à 19 h en son centre administratif (70, rue
des Oblats Est),
sous la présidence de Mme Geneviève Wagner**

Sont présents (membres ayant droit de vote) :	M. Carl Bergeron, vice-président Mme Marie-Josée Gagné M. Martin Grenier M. Tommy Guillemette Mme Julie Houle M. Fabrice Kohou Mme Maryse Labrecque Mme Clara Lambert M. Carl Leduc Mme Christine Plante Mme Geneviève Wagner, présidente
Sont aussi présents (membres sans droit de vote) :	M. Pierre-Luc Brunet, directeur des Services éducatifs Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale M. Stéphane Morrissette, secrétaire général
Postes vacants :	Membre du personnel de soutien Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
Sont excusées :	Mme Jasmine Bilodeau Mme Chantal Royer
Invités :	Mme Nathalie Cossette, RARC

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum

Mme Geneviève Wagner souhaite la bienvenue à tous. Puis, les membres du conseil présents formant quorum, elle déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflit d'intérêts

CA-256-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE l'ordre du jour présenté est accepté.

**3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la
séance ordinaire du 19 mai 2026.**

CA-257-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 mai
2026 soit accepté et de dispenser le secrétaire général d'en faire la lecture.

4. Demandes verbales de l'assistance (question du public)

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. Rapport des comités de travail

5.1. Comité de vérification

M. Carl Bergeron, porte-parole du comité, mentionne qu'une brève rencontre s'est tenue à 18 h 15 ce soir afin de traiter du point 6.2 de l'ordre du jour. Il

mentionne que le comité recommande l'adoption de la résolution portant sur ce sujet.

5.2. Comité de gouvernance et d'éthique

M. Martin Grenier co-porte-parole du comité, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité depuis la dernière séance ordinaire du conseil d'administration.

5.3. Comité des ressources humaines

M. Tommy Guillemette, porte-parole du comité, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité depuis la dernière séance ordinaire du conseil d'administration.

6. Décisions (point nécessitant une résolution)

6.1. Suivi donné aux recommandations de la protectrice régionale de l'élève

CONSIDÉRANT le dépôt d'un rapport de la protectrice régionale de l'élève (PRÉ) le 19 juin 2026;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que :

« Le conseil d'administration du centre de services scolaire peut infirmer en tout ou en partie une décision visée par des conclusions ou des recommandations formulées en application de l'article 44 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (chapitre P-32.01) et prendre la décision qui, à son avis, aurait dû être prise en premier lieu »;

CONSIDÉRANT l'article 45 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* qui stipule que :

« Le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit, dans les 10 jours ouvrables de la réception de toute conclusion ou recommandation, informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite »;

CONSIDÉRANT la situation exposée;

CONSIDÉRANT que les suites ont été données à ce rapport dans le milieu concerné;

CA-258-25-26 SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'ADHÉRER aux suites que le CSSRN donnera au rapport de la PRÉ.

6.2. Contrat de travaux de construction – Remplacement de la superstructure et de l'enveloppe et de l'éclairage extérieur – École La Source

CONSIDÉRANT les allocations reçues du ministère de l'Éducation dans le cadre des mesures suivantes :

- 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020 : 1 000 000 \$;
- 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2020-2021 : 1 300 000 \$;
- 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2023-2024 : 5 000 000 \$;
- 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2025-2026 : 2 604 288 \$;

CONSIDÉRANT qu'un surplus budgétaire dans la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2024-2025 de l'ordre de 1 600 000 \$ sera également affecté au projet;

CONSIDÉRANT que, selon la planification actuelle du CSS, l'écart entre les sources de financement confirmées et le montage financier du projet est

d'environ 3 500 000 \$ et que cet écart sera comblé avec les cibles de dépense à venir pour 2027-2028, lesquelles incluent nos soldes cumulés d'investissement;

CONSIDÉRANT que les travaux visés par le présent appel de projets concernent des composantes critiques de l'enveloppe du bâtiment, soit la toiture, la fenestration, le parement extérieur et l'isolation, dont le maintien en bon état est essentiel à l'intégrité du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public et la recommandation d'octroi du 17 juin 2026 de la firme d'architecture GROUPE CONSEIL TRAME INC. à la suite de l'ouverture des soumissions le 12 mai 2026 à 10 h;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée dans le cadre de cet appel d'offres au montant de 11 808 604,41 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que les négociations intervenues avec le seul soumissionnaire conforme, lesquelles ont permis une réduction du montant de la soumission de 275 000 \$, conformément à l'article 18 du [Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics pris en application de la Loi sur les contrats des organismes publics](#) (LCOP);

CONSIDÉRANT l'article 133 du [Règlement relatif à la délégation de pouvoirs](#) du CSS stipulant que seul le conseil d'administration peut « conclure un contrat d'approvisionnement, incluant les contrats d'approvisionnement en matière de technologies de l'information, les contrats de constructions et les contrats de service comportant une dépense de [...] plus de 10 % du budget global [...] »;

CONSIDÉRANT les documents déposés et la présentation du directeur du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification le 23 juin 2026 à 18 h 15, et aux membres du conseil d'administration le 23 juin 2026 à 19 h;

CA-259-25-26 SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

QUE le conseil d'administration autorise l'octroi et la signature du contrat de construction au montant de 11 533 604,41 \$ avant taxes à l'entreprise 2645-3530 Québec Inc. (Hardy Construction) pour la réalisation des travaux de remplacement de la superstructure et de l'enveloppe et de l'éclairage extérieure de l'école La Source et autorise le directeur du Service des ressources matérielles à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda, tous les documents requis à l'exécution de ce contrat.

7. Orientation, consultation, reddition de comptes et information

7.1. Bilan annuel de la personne responsable de l'application des règles contractuelle (RARC)

Mme Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), présente son bilan annuel, notamment en utilisant le *Portrait personnalisé 2024-2025* du gouvernement.

7.2. Renouvellement des membres du CA - Résultats

M. Stéphane Morrissette fait état du résultat de la séance de cooptation des membres du CA provenant de la communauté qui s'est tenue le 3 juin dernier (avant le 15 juin; article 28 du *Règlement*) en présence des membres parents et des membres du personnel :

- membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles : Mme Maryse Labrecque;

- membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé et des services sociaux : M. Tommy Guillemette;
- membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel : puisqu'aucune candidature n'a été retenue pour ce poste, un troisième affichage sera fait à partir du 15 août¹.

De plus, M. Morrissette mentionne que les trois postes de membres parents qui se libéreront au 30 juin prochain ont été comblés lors de la séance du comité de parents du 13 mai 2025 (avant le 1^{er} juin; article 15 du *Règlement*) :

- *District 1* (Cléricky-Mont-Brun; des Collines; NDP; Sacré-Cœur) : Mme Jolyanne Pronovost a été désignée;
- *District 5* (D'Iberville) : M. Carl Leduc a été désigné afin de régulariser sa situation (il avait été désigné pour le *District 4* l'an dernier [autre district]) laissant libre le *District 4* pour lequel un nouvel affichage sera fait à partir du 15 août.
- *District 4* : vacant.

Enfin, M. Morrissette précise que pour les membres du personnel :

- membre du personnel professionnel : Mme Marie-Josée Gagné;
- membre direction d'établissement : Mme Julie Houle;
- membre du personnel cadre : M. Martin Grenier;
- membre du personnel de soutien : Mme Mylène Boucher.

Les nouveaux membres parents du conseil d'administration seront bientôt contactés afin de leur communiquer de l'information sur les prochaines étapes à venir dans le cadre de leur nomination.

7.3. Information – Changement de nom d'un établissement

M. Stéphane Morrissette mentionne que le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Grâce ainsi que le personnel de l'établissement souhaite changer le nom du pavillon Mgr-Pelletier qui lui est maintenant attaché pour renforcer le sentiment d'appartenance.

Après les consultations selon la directive, l'école adopterait le nom Bâtiment Mini-Notre-Dame-de-Grâce.

7.4. Calendrier des séances ordinaires 2026-2027

M. Stéphane Morrissette présente le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2026-2027 :

- mardi 25 août 2026;
- mardi 15 décembre 2026;
- mardi 23 février 2027;
- mardi 18 mai 2027;
- mardi 15 juin 2027.

8. Informations

8.1. Rapport de la Présidence

Mme Geneviève Wagner mentionne qu'il n'y a rien à mentionner pour ce point de l'ordre du jour.

8.2. Rapport de la Direction générale

Mme Anne-Frédérique Karsenti présente quelques dossiers sur lesquels elle a travaillé dans les dernières semaines.

¹ Selon le premier alinéa de l'article 33 du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*.

8.3. Rapport du Secrétariat général

M. Stéphane Morrissette présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

9. Affaires diverses

Il n’y a rien à ce point de l’ordre du jour.

10. Bilan de la rencontre (huis clos statutaire)

Mme Geneviève Wagner annonce la tenue du bilan de la rencontre sous la forme d’un huis clos statutaire.

Les gestionnaires se retirent (20 h 28).

CA-260-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit ouvert.

CA-261-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit levé (20 h 35).

11. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d’administration :

- séance ordinaire : mardi 25 août 2026 à 19 h à la salle A300 du centre administratif du CSS.

12. Levée de la séance

CA-262-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE cette séance soit levée.

Et la séance est levée à 20 h 36.

Mme Geneviève Wagner
Présidente

Stéphane Morrissette
Secrétaire général